

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT
DE BASTIA

CANTON DE BORGEO

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	20

Date de convocation :

29 mars 2022

Objet de la délibération :

**CONVENTION –
ASSOCIATION FOOTBALL
CLUB BASTIA BORGEO**



COMMUNE DE BORGEO

*DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL*

Séance du mardi 5 avril 2022

L'an **deux mille vingt deux**
et le **5 avril**

à **dix huit heures** le Conseil Municipal de la Commune de BORGEO, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie

PRESENTS :16

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, NERI Angèle, José OLIVA, AMBROSI Chantale Jeanne, Pierre NATALI, MATTEI Thomas, VINCIGUERRA Eugène, CHOIX Sabine, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, CASIMIRI Frédéric, PASQUALINI Alain, SAMPIERI Alexandra, MILLIEX Didier, GARULLI Alicia.

POUVOIRS : 4

DOMINICI Jean-Baptiste a donné pouvoir à PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique a donné pouvoir à MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, SIMON Marie-Anne a donné pouvoir à SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, SANTELLI Murielle a donné pouvoir à José OLIVA,

ABSENTS : 9

LAMBERTI Ange, BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane, PASQUALINI Pierre Antoine, SANTINI Gilda, BARTOLOTTI Jean Claude, APICELLA Lucie, PASQUINI Joseph RUTALI Marie Rose MILANI Paul

Madame Alicia GARULLI a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : **20** Contre : **0** Abstentions : **0**

**CONVENTION ASSOCIATION FOOTBALL CLUB
BASTIA BORGIO**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention à conclure avec l'Association FOOT-BALL CLUB BASTIA-BORGIO.

En effet, le montant versé à cette association étant supérieur à 23 000€, il est obligatoire de conclure une convention de subvention qui permet de fixer les engagements respectifs de l'association et de la commune autour d'un projet défini.

Madame le Maire donne lecture du document et demande à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.1523-7 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire PRMX1001610C du 18 janvier 2010,

après l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- 1) D'approuver dans toute sa teneur l'exposé de Madame le Maire,
- 2) D'autoriser le Maire à signer la convention avec l'Association FOOT-BALL CLUB BASTIA-BORGIO, annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés